

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Ouimet Sandra

<https://www.cadre21.org/membres/dd33a479c43f156140471acb>

Date d'obtention : 2024-02-22 20:38:08

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parle à la personne qui signale la situation, victime ou témoin.

Évaluer l'incident de façon neutre et remplir la grille d'incident. 4 éléments sont importants pour guider l'interv. ; le contexte ou ce qui se déroule, la nature des gestes posés ou images partagées, les intentions, l'étendue de la propagation de l'image.

Vérifier l'info auprès des témoins

Parler au jeune instigateur * ne pas remplir avec lui la grille si la situation semble malveillante

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que le jeune collabore ou non, une intervention doit être menée jusqu'au bout.

Les particularités principales sont de s'assurer de rencontrer les témoins divulgateurs ou la personne qui s'auto-rapporte, accueillir la situation, questionner les autres personnes en contact avec le matériel distribué. Pour tous ces jeunes, les guider à travers la trousse Sexto pour prévenir l'aggravation de la situation.

Pour ce qui est de l'instigateur, il est important de le rencontrer. Selon le cas, geste impulsif ou malveillant, nos actions sont guidées par la trousse. Il est important de référer un parent adéquatement et de ne pas se soustraire au rôle de la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, c'est la rencontre avec l'instigateur. Parfois, les gestes ou les intentions peuvent être ambigus et la suite de l'intervention en dépend.

La réaction des jeunes lorsqu'on leur demande leur téléphone risque d'être forte. La peur que quelqu'un voit la photo ou juste le fait de remettre le téléphone.